



Date 20/06/2017

de la part de service communication
tél. 04 79 96 87 35
courriel communication@chambery-bauges-metropole.fr

nombre de pages y compris celle-ci 1

Chambéry signe une convention avec la Fondation du patrimoine afin de soutenir la restauration des passages, allées et cours intérieures.

La ville de Chambéry, forte de son secteur sauvegardé, le deuxième plus étendu de la région après le Vieux Lyon, souhaite renforcer sa politique en matière de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine non-protégé sur une zone encore plus large.

Un partenariat va donc être conclu entre la ville et la Fondation du Patrimoine par sa délégation de la Savoie. Chambéry va s'engager à allouer aux propriétaires ou copropriétaires labélisés par la Fondation du patrimoine, des subventions supplémentaires en plus des subventions auxquelles ils peuvent déjà prétendre, pour des travaux de restauration des passages, allées et cours intérieures accessibles au public.

Les passages et allées de Chambéry sont un des éléments caractéristiques du tissu urbain, et l'étude d'inventaire réalisée par la ville de Chambéry a pris en compte leurs différents paramètres et particularités. Véritable atout patrimonial pour la ville, ils sont bien souvent méconnus et source de bien des interrogations. Certains se caractérisent comme une voie d'accès entre deux îlots urbains, d'autres permettent de découvrir des qualités ornementales, architecturales ou historiques qui incitent au détour, et dans quelques zones, ils forment pour le curieux de véritables labyrinthes de lacs de ruelles, de cours et de passages tout à fait étonnants.

C'est une vraie dynamique que la ville et La Fondation du patrimoine veulent mettre en place à Chambéry afin de rendre attractives tous ces éléments constitutifs et particuliers du patrimoine chambérien.